



## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX

595 chemin de l'Hippodrome  
84201 CARPENTRAS CEDEX

### MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE MALAUCENE



## NOTE DE CADRAGE SUR LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

*Etude réalisée avec le  
concours financier de :*





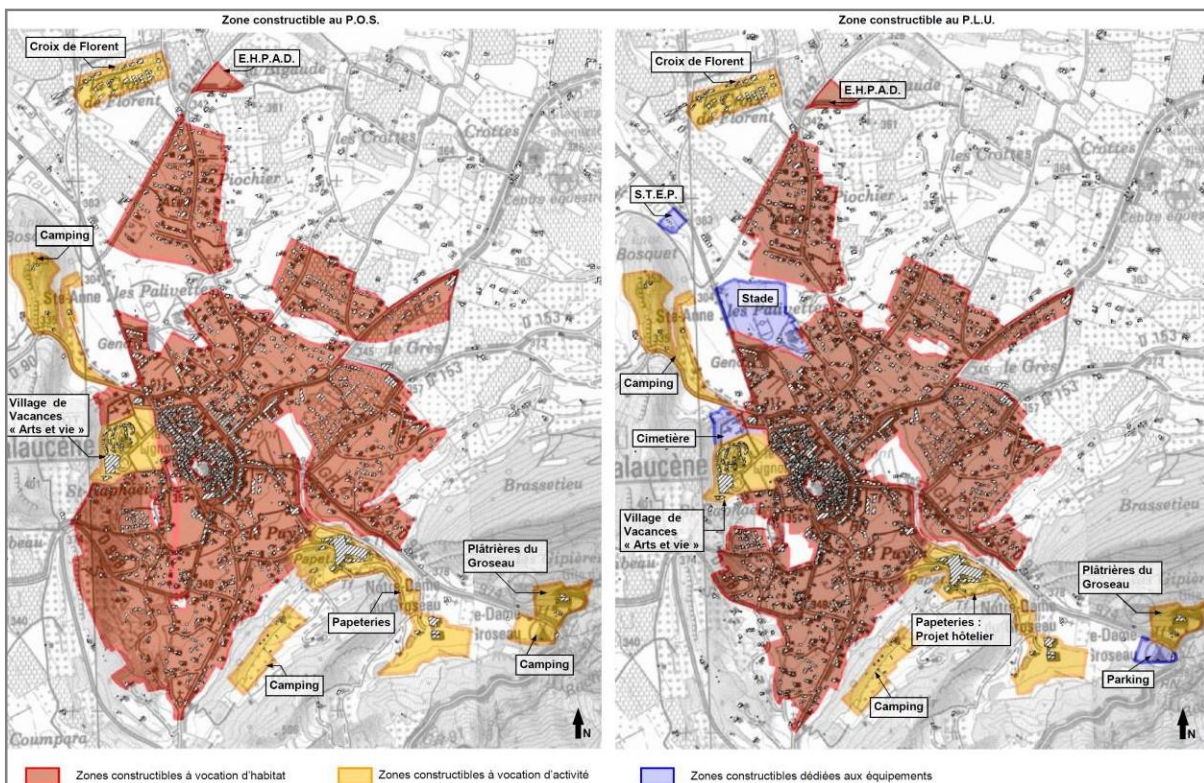
## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX

595 chemin de l'Hippodrome  
84201 CARPENTRAS CEDEX

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDA) réalisé en 2006, un zonage de l'assainissement des eaux usées avait été réalisé en cohérence avec le plan d'occupation des sols (POS) en usage à cette période (POS approuvé en 2000).

L'évolution du POS, en plan local d'urbanisme (PLU), approuvé par la commune de Malaucène le 16/03/2017, a revu à la baisse l'enveloppe constructible du POS.

### Cf carte comparatif POS - PLU





## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX

595 chemin de l'Hippodrome  
84201 CARPENTRAS CEDEX

Afin d'être en adéquation avec le PLU approuvé en 2017, le **Syndicat Rhône Ventoux**, établissement public en charge du Schéma directeur d'assainissement des eaux usées, a souhaité réviser **le zonage d'assainissement des eaux usées** actuel datant de 2006.

Ainsi le projet **de révision du zonage d'assainissement des eaux usées** présenté ci-après aura pour but de délimiter les **zones d'assainissement collectif**, les zones relevant de **l'assainissement non collectif** et de présenter un programme priorisé, échelonné et budgétisé de travaux d'extension de réseau, de réduction des eaux claires parasites permanentes et météoriques et de mise en conformité des équipements dans le but de garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées, de respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles selon les objectifs de qualité, d'assurer le meilleur compromis économique possible dans le respect des réglementations.

**Cf carte A0 P89 ZONAGE**